

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE STEIGE

ARRETE MUNICIPAL du 19 juin 2026
portant permission de voirie

Madame le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Vu la demande en date du 19 juin 2026, par laquelle la SARL TP ROC de METZ (Moselle), demande la permission de d'effectuer des travaux de création d'un réseau télécom pour Orange, dans le chemin forestier du Vi Ba, du 22 juin 2026 et ce pour une durée de 45 jours,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2121-22 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le chantier de travaux,

Arrête

Article 1 – autorisation

Le demandeur est autorisé à exécuter les travaux énoncés ci-dessus, dans le chemin forestier du Vi Ba, du 22 juin 2026 et pour 45 jours,

Article 2 – réglementation du chantier

- Restriction sur section courante
- Circulation et stationnement interdite dans les deux sens à tous véhicules,
- La circulation des piétons est également interdite durant les travaux.

Le demandeur devra signaler et baliser son chantier.

Fait à Steige, le 19 juin 2026

Madame le Maire
Monique HOULNÉ

